



# CREPS

## M O N T P E L L I E R

### BPJEPS APT

### « Educateur sportif polyvalent »

## Ouverture de formation

Inscriptions	Avant le 19 Aout 2018*
Sélections	4-5 /9/2018
Entrée en formation	10/9/2018
Financements	Contrat d'apprentissage
Renseignements	formation@creps- montpellier.sports.gouv.fr Tél : 04 67 61 74 67

\* Inscription sur <https://www.creps-montpellier.org/>

Etablissement public du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative



016

direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr

MONTPELLIER

1 Avenue Charles Lamy  
34090 MONTPELLIER Cedex 03

Tel : 04 67 61 74 67 Fax : 04 67 61 37 31

FONT-ROMÉU

37, Bd  
34120 FONT-ROMÉU Cedex

Tel : 04 67 60 88 90 Fax : 04 67 60 78 75



[www.facebook.com/crepsmontpellier](https://www.facebook.com/crepsmontpellier)



[twitter.com/crepsmontpellier](https://twitter.com/crepsmontpellier)

Apprenez à connaître le monde de la formation

## BIQUALIFICATION BPJEPS

### Activités Physiques pour Tous Activités (APT) / Aquatiques et de la Natation (AAN)

Cette formation bi qualifiante est proposée en vue de développer l'employabilité des titulaires du diplôme pour exercer les activités du sport pour tous et de la natation dans les collectivités territoriales des hôtelleries de plein air...

CREPS Montpellier - INSCRIPTIONS <http://www.creps-montpellier.org>



L'éducateur (trice) AAN exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

L'éducateur APT exerce en autonomie en utilisant un ou des supports techniques des activités physiques et sportives (sports collectifs, sport individuels, activités d'entretien...) dans la limite des cadres réglementaires.

#### PROFIL DU CANDIDAT

- Bon niveau de pratique dans les disciplines
- 

#### CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire du PSE1 en cours de validité et du BNSSA en cours de validité
  - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités de la natation datant de moins de 3 mois à la date de dépôt de dossier
  - Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins de 3 mois à la date de dépôt de dossier
  - Satisfaire aux différentes épreuves (d'exigences préalables et de sélection)
- 

#### TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

- 800m nage libre en moins de 16 minutes
  - Test Luc Léger
  - Test de motricité
- Attention, cette épreuve nécessite de l'entraînement.**

#### TESTS DE SÉLECTIONS

- Épreuve écrite de culture générale
- Entretien de motivation

**REUNION D'INFORMATION MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 A 10 H AU CREPS DE MONTPELLIER**